

Image not found or type unknown



appel d'un jugement prud'homal

Par **sparsile**, le **16/05/2009** à **12:07**

Bonjour

je souhaiterais savoir si quelqu'un pourrait répondre à deux questions :

- quand un salarié fait appel d'un jugement prud'homal, sans avocat, doit-il avoir par contre un avoué ????
- le délai d'appel est d'un mois ; mais si le jugement a été notifié à l'ancienne adresse et non à la nouvelle adresse du salarié, et si ce courrier n'a pas été réexpédié alors que le salarié avait un contrat de réexpédition avec la poste, peut-on vraiment considérer que le jugement lui a été notifié et que les délais ont commencé à courir ?

Merci

sparsile@nomade.fr